

Lundi 4 avril
2022

Le cahier syndical

Des nouvelles de votre syndicat

Édition 03

Olivier Bouchard

En avril, ne perdez pas le fil!

Alors que les bancs de neige entament tranquillement leur migration vers on-ne-sait-trop-où, nous vous invitons à ne pas pelleter en avant la première phase de consultation au sujet de la négociation de la prochaine Convention collective. En effet, vous avez jusqu'au 6 avril pour participer! Comme le cahier de demandes doit être déposé en octobre prochain, nous devons procéder en formule accélérée. Comptez environ 10 minutes pour répondre au sondage. Cliquez ici pour le faire :

<https://fr.surveymonkey.com/r/79TQDB6>

L'exécutif est également en train de vous concocter un (très) court sondage sur la semaine de rattrapage de cet hiver – semaine qui était coordonnée avec la relâche du primaire dans la région. Les résultats vous seront intégralement présentés lors de l'A.G. du 19 avril. Restez à l'affût!

Sinon, pour ceux et celles qui voudraient consulter les procès-verbaux adoptés en assemblée générale, sachez que vous pouvez le faire en vous rendant sur le site Internet du SPECM (lien ci-bas).

Surveillez également vos courriels pour les convocations à différents ateliers syndicaux (ressources enseignantes I et II et présidence d'assemblées délibérantes).

Sur Facebook, vous pouvez nous trouver en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.facebook.com/SPECMatane>

Lien vers le site Internet du SPECM :

<https://specm.org/>



Source de l'image : https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/b/bb/Loi_101.png

Olivier Bouchard

L'extension de la loi 101 aux cycles supérieurs?

Retour sur le projet de loi 96

Le projet de Loi 96 sur la langue officielle et commune du Québec, déposé au printemps 2021, a fait couler beaucoup d'encre. Plusieurs dispositions qui s'y trouvent concernent l'enseignement supérieur et sont destinées à freiner « le mouvement vers les cégeps anglais des allophones et des francophones » (Baillargeon, 2021-05-15). La loi 96 veut, entre autres, empêcher que les effectifs totaux des Cégeps – soit le nombre d'étudiants reconnu par le Ministère – ne dépassent un certain seuil. Elle propose aussi d'évaluer la connaissance du français des étudiant.e.s des collèges anglophones avec une épreuve uniforme. Un plafond fixant à 17.5% le nombre d'étudiants inscrits au Cégep en anglais est également prévu dans cette loi.

Si certains pensent que ce projet de loi va trop loin, d'autres le considèrent comme trop timide. Peu de gens semblent se trouver au milieu de ce débat.

Dans la catégorie des gens qui pensent qu'il va trop loin, nous retrouvons sans trop de surprise les collèges anglophones. Dans un mémoire déposé en octobre dernier, le *English College Steering Committee*, représentant entre autres les collèges de Dawson, Champlain et John Abbott, soulignait l'incohérence d'exiger une épreuve uniforme à des étudiants qui ne suivent que deux cours de langue et littérature, totalisant 90 heures, alors que les étudiant.e.s des collèges francophones en suivront quatre, pour un total de 240 heures (College Steering Committee English, 2021, p. 9). Dans ce même document, on remet également en question l'idée reçue selon laquelle les collèges anglophones seraient des foyers d'anglicisation pour les francophones. On ferait plutôt ce choix pour y acquérir des compétences linguistiques nouvelles, pour des raisons professionnelles ou par désir d'ouverture, peut-on lire dans le mémoire.

(suite de l'article à la page suivante)

Olivier Bouchard

Suite : L'extension de la loi 101 aux cycles supérieurs?

L'identité civique et l'identité linguistique ne seraient pas altérées par le passage dans un Cégep anglophone, le français demeurant la langue de « choix de vie », employée quotidiennement (p. 5). Le parcours collégial anglophone ne participerait donc pas d'une logique d'intégration pour les Québécois francophones. Quant aux allophones et aux jeunes issus de l'immigration, le mémoire nous apprend que la langue maternelle ou le pays de naissance « ont davantage d'influence sur les pratiques linguistiques que la langue d'études au collégial » (p. 5). Cette affirmation est corroborée par l'auteur du livre *Pourquoi la loi 101 est un échec*, Frédéric Lacroix. Ce dernier a par ailleurs découvert que les allophones anglotropes (langues germaniques ou parlées dans les pays du Commonwealth) s'inscrivent au Cégep anglais à hauteur de 90%, alors que les allophones francotropes (langues romanes ou parlées dans les pays de la francophonie) s'inscrivent dans les Cégeps francophones dans une proportion de 85%. Peu importe à quel moment ces immigrants arrivent au Québec et peu importe la langue dans laquelle ils ont été scolarisés, ces proportions restent valables (Lacroix, 2020). En somme, le finnois ou le flamand d'origine qui aurait immigré au Québec a 90% de chance de s'inscrire dans un Cégep anglophone, même s'il a fait toute sa scolarité primaire et secondaire en français, en vertu des racines germaniques de sa langue maternelle!

Dans la seconde catégorie, on retrouve notamment les membres du regroupement *Pour le Cégep français*. C'est ce dont nous discuterons dans la section suivante.

Loi 101 et études supérieures

La langue française est-elle en déclin au Québec? D'aucuns pensent que oui. C'est d'ailleurs ce qui a motivé le projet de loi piloté par Simon Jolin-Barrette. Contrairement à ce qui est avancé dans le mémoire présenté plus haut, l'engouement des jeunes Québécois pour les études post-secondaires en anglais ne serait pas simplement le fruit d'une motivation instrumentale comme le simple désir de maîtriser l'anglais, par exemple (Hébert, 2021, p. 162). La motivation serait en fait intégrative, le but étant en réalité de mieux s'intégrer à la culture anglophone. L'anglais occupe déjà une place de choix au primaire et au secondaire et nos vies numériques encouragent l'apprentissage de la langue de Lord Durham, ce qui pourrait expliquer une partie de son attrait. Plusieurs la considèrent comme une « clé d'ouverture sur le monde », bien que cet argument soit contesté. Le chercheur

François Grin soutient justement que l'importance de l'anglais est nettement surestimée, rappelant que 70% du globe ne maîtrise pas cette langue (p.7). D'autres constatent même un retournement en faveur des langues romanes dans le monde! Ainsi, même s'il s'avérait que le mythe de l'anglais comme *lingua franca* ne tenait pas la route, force est de constater que son étoile ne pâlit pas chez les jeunes Québécois, au contraire.

Dans un sondage de 2017, effectué par la firme Léger Marketing, on apprenait que 53% des Québécois francophones seraient d'accord pour assouplir la loi 101 dans le but de faciliter l'accès aux écoles anglaises primaires et secondaires (p. 17). C'est tout un changement de cap, historiquement parlant. Nous sommes loin de la « clause Québec » prévue dans la Charte d'origine (avant d'être déboutée en Cour suprême fédérale en 1984) – clause stipulant que seuls les enfants de parents ayant reçu leur éducation en anglais au Québec avaient accès à l'école anglaise (Tremblay, 2018, p. 167)! Qu'à cela ne tienne, plusieurs revendiquent l'extension de la loi 101 aux établissements d'enseignement supérieur. Rament-ils à contre-courant? Faut-il restreindre le choix des étudiant.e.s en regard à la langue, pour les Cégeps et universités?

Certains d'entre vous ont peut-être entendu parler du regroupement *Pour le Cégep français* qui vise à promouvoir l'extension de la loi 101 aux études supérieures. 20 collèges ont à ce jour adopté des résolutions pour soutenir cette initiative. Pour l'instant, notre fédération syndicale ne s'est pas officiellement prononcée en faveur ou en défaveur de la loi 101 au Cégep. Une réflexion en ce sens aura lieu au Conseil général du mois de mai. Rappelons qu'il ne s'agit pas simplement d'un enjeu culturel, mais c'en est également un syndical. Pensons simplement au Cégep de Lennoxville qui est membre de la FEC-CSQ ou aux collèges qui ont décidé d'investir temps et efforts dans le déploiement d'un cursus en anglais, comme Gaspé. Il faudra donc bien mesurer l'impact de cette extension, dans l'éventualité où nous voudrions adopter une résolution à cet effet.

Selon le regroupement *Pour le Cégep français*, à l'automne 2020, le nombre de places en anglais s'élevait à 19%, alors que le poids démographique de la population anglophone était de 8.1%. Les collèges anglophones ont un grand pouvoir d'attractivité. On observe également un phénomène d'écramage : avec des places limitées, on peut contingerer et « choisir les meilleurs », comme le soulignait récemment le directeur général du Collège Dawson (Dion-Viens, 2020-02-15).

Seulement 30% des demandes d'admission sont acceptées au premier tour. Le collège se classe notamment au premier rang dans la province en sciences de la nature et en sciences humaines, ce qui contribue à donner l'impression qu'il dispense une formation de meilleure qualité. Cercle vicieux : plus Dawson rayonne, plus on veut s'y inscrire et plus le réseau francophone perd de plumes. Bien entendu, ce qui est vrai pour Dawson l'est également pour d'autres institutions anglophones. Selon le regroupement, ceux qui choisissent d'étudier en anglais au Cégep auront également le goût de poursuivre leurs études universitaires en anglais – à Concordia et McGill, dans une proportion de 85% –, de travailler, de socialiser et de consommer de la culture en anglais.

Conclusion

Pour reprendre une expression consacrée dans le sport, y a-t-il un véritable *momentum* pour promouvoir l'extension de la loi 101 aux cycles supérieurs? En février dernier, la CAQ a refusé l'amendement du PQ en ce sens (Pelletier, 2022-02-23), ce qui ne nous empêche pas de continuer à militer pour ce que nous croyons juste si telle est notre volonté. On peut aussi être pragmatique ou même défaitiste. Où logez-vous?

Loin de prétendre à l'exhaustivité, cet article visait simplement à brosser un portrait de la situation qui ne soit pas trop biaisé. Il importe de poursuivre la réflexion à ce sujet. La solution proposée par le regroupement viendra-t-elle pallier les problèmes ciblés? À vous de cogiter là-dessus!

Notez que si vous désirez soumettre une proposition sur cette question en assemblée générale ou si vous voulez simplement débattre sur cette question avec vos collègues, il sera toujours possible pour vous de le faire. Demandez simplement à l'un des membres de l'exécutif d'ajouter le sujet à l'ordre du jour!

Baillargeon, N. (2021-05-15). Projet de loi 96 et éducation. *Le Devoir*.

College Steering Committee English. (2021). *Le projet de loi 96 et les collèges offrant l'enseignement en anglais*. Récupéré sur <https://www.dawsoncollege.qc.ca/news/wp-content/uploads/sites/130/ECSC-M%C3%A9moire-PL96.pdf>

Dion-Viens, D. (2020-02-15). Palmarès des cégeps: Dawson, un collège hautement convoité. *Le Journal de Québec*.

Hébert, V. (2021). *L'anglais en débat au Québec*. Québec: PUL.

Lacroix, F. (2020-11-28). Saison 3, épisode 9. La ballade de Fred Savard

Pelletier, É. (2022-02-23). Des professeurs de cégeps revendiquent l'application de la loi 101 au collégial. *Le Journal de Québec*.

Tremblay, R. (2018). *La régression tranquille du Québec*. Québec: Fides.